










## Engins et usagers autorisés sur les installations de TéléThyon en saison hivernale

Installation	N°OFT	Exploitation Descente	Ski	Snowboard	Handiski	Handicapé	Piéton	Chien	Véloski et Snowscoot	Luge, bob et traineau	Delta
											
TPM6/10 La Matze	72.194	Oui (1)		3	6	1	1	1+4	1	1	
TSD4 Trabanta	73.089	Oui (9)		3	6		8		7		
TSD4 Etherolla	73.183	Non (10)		3	5+6		8		7		
TSD4 Les Masses	73.260	Oui		3	5+6		8		7		
<b>Téléski</b>											
TK2 La Joc	VS-VEX-2	Non (2)		3	11						
TK1 Theytaz II	VS-VEX-4	Non (2)		3							
TK1 Piccolo	VS-VEX-6	Non (2)		3							
TK2 La Muraz	VS-VEX-8	Non (2)		3							
TK1 Le Vallon	VS-VEX-9	Non (2)		3							
Tapis Minigliss 1	VS147	Non (2)		3					12	12	
Tapis Minigliss 2	VS222	Non (2)		3					12	12	

Accès autorisé  
 Accès interdit

- 1 Transport en cabine uniquement
- 2 Impossible techniquement
- 3 Obligation de n'avoir qu'un seul pied attaché
- 4 Selon les conditions suivantes :
  - Le chien est tenu en laisse avant l'accès à la zone d'embarquement et jusqu'à être sorti de la zone de débarquement
  - Le chien compte pour un usager et occupe donc une place sur la capacité du véhicule
  - Le chien doit voyager seul avec son maître et ses compagnons
- 5 Uniquement par temps dégagé (un hélicoptère doit pouvoir voler en cas d'évacuation de ligne)

## Engins et usagers autorisés sur les installations de TéléThyon en saison hivernale

- 6 Selon consignes données par le chef d'exploitation et les spécifications du règlement d'exploitation  
A noter que dans tous les cas de figures :
  - Le garde-corps doit toujours pouvoir être baissé
  - Maximum 2 par ligne en même temps
- 7 L'engin doit être correctement installé sur le siège / tenu, lors de la descente sur les pistes, l'engin doit être attaché à l'usager
- 8 Selon consignes données par le chef d'exploitation et les spécifications du règlement d'exploitation  
A noter que dans tous les cas de figures :
  - Piétons et skieurs ne sont pas autorisés sur le même véhicule
  - L'installation sera au minimum ralentie à moins de 2m/s pour l'embarquement et le débarquement
- 9 Pas de rampe d'embarquement / débarquement, arrêt obligatoire pour embarquer/débarquer
- 10 Seul cas exceptionnel, après accord du responsable technique, arrêt obligatoire pour embarquer/débarquer
- 11 Selon consignes données par le chef d'exploitation et les spécifications du règlement d'exploitation  
A noter que dans tous les cas de figures :
  - Le dispositif d'ancrage entre l'archer et l'engin doit pouvoir être libéré (surtout en cas de chute)
- 12 L'engin doit être tenu par la main lors de la montée / interdiction d'être sur l'engin durant la montée